



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 24 mai 2023

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
11	Délibération
10	10

L'an deux mille vingt-trois et le **24 mai 2023, à vingt et une heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents: Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : 0

Date de la Convocation : 15/05/2023

Date d'affichage : 15/05/2023

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

MISE EN VALEUR DE L'ECLAIRAGE DU VIEUX PONT.DE_2023_038

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation de l'éclairage du Vieux Pont qui prévoit le remplacement des anciens projecteurs énergivores par des projecteurs LED.

Cette opération répond à l'exigence de remplacer les équipements vétustes éclairant le pont inscrit aux monuments historiques, afin d'assurer une mise en valeur du bien qui respecte la ligne de conduite choisie par la collectivité, soit : la diminution de la consommation énergétique et la réduction des dépenses de fonctionnement.

Le remplacement de 4 projecteurs vétustes par des projecteurs LED assure un gain de consommation de 89.13% ainsi qu'un gain de dépenses estimé à 87.87% .

Le coût prévisionnel de cette opération est :
Fourniture et travaux de mise en valeur du Vieux Pont:

10 020,00 € H.T

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de l'opération incluant les aides qui demandées au SIEDA et à l'Etat (Fonds Vert) :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	
Fonds Vert 50% :	5 010 € HT
SIEDA 30%:	3 006 € HT
Autofinancement: 20%	2 004 € HT



OUI cet exposé et après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'APPROUVER** l'opération ;
- **de SOLLICITER** les aides du SIEDA et de l'Etat au titre du Fonds Vert
- **de S'ENGAGER** à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire sur son budget coûts relatifs aux travaux ;
- **de DONNER** mandat au Maire pour engager la procédure de consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux ;
- **de DONNER** mandat au Maire pour signer le marché de travaux à la suite des opérations de consultation, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,

Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 31/05/2023
- publication en date du: 31/05/2023